

## **Éclairage : Un démenti de la Délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de réinsertion**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-09-2008 15:09:24

#### **Le détenu d'Aït Melloul a été transféré à l'Institut national d'oncologie de Rabat pour les soins nécessaires**

Le détenu de la maison d'arrêt d'Aït Melloul, atteint d'un cancer, a bel et bien reçu l'autorisation de bénéficier des soins à l'Institut national d'oncologie de Rabat (INO). Il continue à faire l'objet d'une attention particulière et de soins nécessaires que sa maladie, au titre humanitaire et solidaire, nécessite. Cette précision a été apportée au «Matin» par la Délégation générale à l'Administration pénitentiaire et à la réinsertion qui s'élève contre certaines rumeurs ayant prétendu que le détenu en question aurait été privé de soutien. Elle nous informe que le détenu en question a bénéficié, dans un premier temps, des soins appropriés au service d'oncologie de l'hôpital Hassan II d'Agadir.

Dans un certificat médical daté du 25 août 2008, les responsables de cet établissement ont estimé ensuite qu'il était nécessaire de le transférer à l'INO pour bénéficier d'un traitement complémentaire. La même source précise que les modalités administratives ont été scrupuleusement appliquées avec diligence. Un rendez-vous de prise en charge en faveur du détenu souffrant a été fixé pour ce lundi 29 septembre par les services de l'INO, alors que le détenu concerné a déjà été transféré à cet effet dans la capitale. La Délégation veille, par ailleurs, à ce que le détenu bénéficie de tous les soins nécessaires à son état de santé et déploie tous les moyens pour que ceux-ci lui soient prodigués.

Le détenu d'Aït Melloul bénéficie aujourd'hui d'un encadrement et d'une prise en charge des services hospitaliers de l'INO de Rabat au même titre que tous les autres patients. Rien n'autorise, selon la Délégation générale, que de fausses rumeurs viennent prétendre le contraire, induisent l'opinion publique en erreur et s'efforcent à discréditer les efforts qu'elle déploie pour mettre en oeuvre les orientations de S.M. le Roi en faveur d'un meilleur encadrement des détenus.

La maladie étant une fatalité contre laquelle tout être humain, quel qu'il soit, doit lutter de toutes ses forces, tout détenu devrait en effet, au même titre que tous les autres hommes, bénéficier des soins nécessaires et dans le cas de celui d'Aït Melloul, l'administration pénitentiaire ne peut faire aucune différence ni procéder par un esprit d'exclusion. Elle a entrepris les démarches nécessaires, procédé au transfert du patient vers le centre national doté des équipements de pointe et, mieux encore, suit avec attention l'évolution pathologique du détenu.

Amine Ryad

LE MATIN